

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 16 juin 2016

Conseillers en exercice :	33
présents :	27
Pouvoirs :	5
votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 16 juin 2016 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 10 juin 2016, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Maryvonne LAURENT – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA donne pouvoir à M. Olivier TOUBOUL – M. Cheikhou DIABY donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS – Mme Jeanine PROVOST donne pouvoir à M. Noël BELLIOU - M. Richard FERCHAUD donne pouvoir à Mme Maryvonne LAURENT - Mme Florence PECHEVIS donne pouvoir à Mme Emilie RICHAUD –

ETAIT ABSENT

M. Christian BAYLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

Dénomination d'espaces et places à Crouin 2016.105

Les places ont été rétrocédées par Logelia à la Ville selon acte notarié rédigé par Maître Mallard notaire à Angoulême et signé le 29 novembre 2000 et rectifié le 18 janvier 2001 et conformément à la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 1999, ces espaces sont donc dans le domaine privé en attendant leur prochain classement dans le domaine public.

Les espaces sont dans le domaine privé de la Ville pour les avoir acquis pour la réalisation d'un parking à côté de l'église ou détachés de l'emprise de l'école Victor Hugo.

Les membres du Conseil de Quartier de Crouin ont remarqué que la plupart des rues du quartier portaient des noms de poètes ou d'écrivains (rue Jacques Prévert, rue Guillaume Apollinaire etc). Face à ce constat, ils ont proposé de renommer certains espaces ouverts au public avec des noms de femmes célèbres pour la plupart du Poitou-Charentes afin d'instaurer une certaine parité.

Ainsi il est proposé de dénommer (voir tableau ci-dessous).

N°	Localisation	Référence cadastrale	Dénomination	Fonction	Dates
1	Rue du four	BP 2p	Espace Alice CAILBAULT	Résistante de la région de Cognac	1906-1943
2	Eglise de Crouin	BP 96	Espace Louise MICHEL	Institutrice militante	1830-1905
3	Rue Paul Verlaine	BP 301p	Place Elise LOULE	Professeure militante	1908-1975
4	Rue Alfred de Musset	BP 301p	Place Jeanne BOURROUX	Institutrice militante	1899-1984
5	Rue Paul Valéry	BP 303p	Place Maria CASARES	Comédienne	1922-1996
6	Rue Guillaume Apollinaire	BR 294p	Place Marie BARANGER	Peintre	1902-2003
7	Rue François Villon	BR 295p	Place Dominique AUBIER	Femme de Lettres	1922-2014
8	Derrière les 4 pans	BO 442p	Place Marcelle QUEROIS-RIVIERE	Résistante de la région de Cognac	1899-1945
9	Rue Pierre Loti	BO 471p	Place Odette COMANDON	Actrice et conteuse	1913-1996
10	Rue Alfred Feuillet (2 entrées sur 2 rues)	BO 478p	Place Mathilde MIR	Enseignante résistante, journaliste	1896-1958
11	Rue Alfred Feuillet/Rue Jacques Favreau	BO 478p	Place France BLOCH- SERAZIN	Scientifique et résistante	1913-1943
12	Rue Gustave Flaubert	BO 340p	Place Yvonne PATEAU	Résistante de la région de Cognac	1901-1943
13	Rue Pierre Loti/ Rue Jacques Favreau	BO 478p	Place Victoire Léodile BERA (dite André LEO)	Ecrivaine	1824-1900
14	Au dessus de la rue Alfred Jarry	BO 322p	Place Marguerite MAURIN – VALLINA	Résistante de la région de Cognac	1906-1943

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission d'Aménagement du Territoire réunie le 11 mai 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ADOpte la proposition de dénomination d'espaces et places à Crouin.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS